

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Déviation de la conduite CREOS à haute pression dans le cadre de la reconstruction du pont OA284 s/Kälbaach entre Noertzange et Kayl

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de la société Creos Luxembourg S.A. concernant la déviation de la conduite CREOS à haute pression dans le cadre de la reconstruction du pont OA284 s/Kälbaach entre Noertzange et Kayl, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 15 février 2017 Réf. EAU/AUT/16/0710 de la part de Madame la Ministre de l'Environnement.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 8 mars 2017 et va jusqu'au 16 avril 2017 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 6 mars 2017.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

